Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20260923-DE_112_2026-BF
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Albret Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 23 SEPTEMBRE 2026

15 - Objet : FINANCES - BUDGET AUTONOME 705 PHOTOVOLTAIQUE - DECISION MODIFICATIVE N°2/2026
N° Ordre : DE-112-2026
Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président
Nomenclature : 7.1.2 Décisions budgétaires – décision modificative

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Pé-Saint-Simon, après convocation régulière du Président du 16 septembre 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (46) :
Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS
Calignac : Mme Sandra LEMAIRE, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY et M. Jean-François GARRABOS
Fieux : Mme Brigitte CERVERA, suppléante
Francescas : Mme Joannie CARRERE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE
Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE
Lavardac : Mmes Isabelle SALIS, Hélène DEMESTE et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE
Le Fréchou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO
Moncaut : Mme Danièle RUFINO
Moncrabeau : -
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Patrick FERRI
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Marie-Ange PRADO et MM Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : M. François DUPRAT
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO
Sainte-Maure-de-Peyriac : Mme Patricia CAZALIEU, suppléante
Sos-Gueyze-Meylan : M. Bruno SANNER, suppléant
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (6) :
Barbaste : Mme Aurélia BONA à Mme Valérie TONIN
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL à M. Alain LORENZELLI
Nérac : Mme Najet EL KHAIRI à Mme Edith BUSQUET, Mme Stéphanie GARBAY à M. Nicolas LACOMBE, M. Serge ARNAUNÉ à M. Hugues DAVID, M. Patrick GOLFIER à M. Jean-François TUFFERY

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20260923-DE_112_2026-BF
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Membres absents excusés (5) :
Calignac : Mme Stéphanie DAVID suppléée par Mme Sandra LEMAIRE
Fieux : M. Joël AREVALILLO suppléé par Mme Brigitte CERVERA
Nérac : Mme Mélanie SERRES-SOLANO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ suppléé par Mme Patricia CAZALIEU
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par M. Bruno SANNER

Membres absents non excusés (0) :

Secrétaire de séance : Nicolas Lacombe a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers	
En exercice : 53	
Présents : 46	Votants : 52
Absents : 11	- Dont « pour » : 52
- Dont suppléés : 4	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 6	- Dont abstention : 0

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
Vu la délibération n°DE-026-2026 du 11 mars 2026 approuvant le Budget Primitif – Budget autonome 705 Photovoltaïque ;
Vu la commission des Finances, consultée le 3 septembre 2026.

Considérant la nécessité d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés.

Il convient d'ajuster les crédits nécessaires aux dotations aux amortissements, les crédits inscrits au budget se révélant légèrement insuffisants. Aussi, sont inscrits 150 euros supplémentaires sur les chapitres 042 (dépenses de fonctionnement) et 040 (recettes d'investissement).
L'équilibre de cette décision modificative est assuré par la réduction des comptes 023 et 021 (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement) pour le même montant.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Nature	Libellé	Montant	Chap.	Nature	Libellé	Montant
042	6811	Dotation aux amortissements	150				
023		Virement à la section d'investissement	-150				
		Total des dépenses de fonctionnement	**0**			**Total des recettes de fonctionnement**	**0**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Nature	Libellé	Montant	Chap.	Nature	Libellé	Montant
				040	28153	Dotation aux amortissements	150
				021		Virement de la section de fonctionnement	-150
		Total des dépenses d'investissement	**0**			**Total des recettes d'investissement**	**0**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Considérant l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20260923-DE_112_2026-BF
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

► **D'accepter** la décision modificative n°2/2026 du Budget autonome 705 Photovoltaïque.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Nicolas Lacombe,
Secrétaire de séance

Publication le : 28 SEP. 2026